SO WHAT ?

N° 4

Editorial

Et si, depuis le 23 juin 2016, nous nous permettions enfin une once d'optimisme ? Depuis la lettre de Mme May notifiant le retrait des Britanniques de l'Union européenne, la tendance pessimiste mue par le dépérissement de l'Europe politique semble connaître une légère inflexion. Deux explications convainquent d'un soubresaut pro-européen salvateur à l'occasion du début des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. La première se situe du côté de Bruxelles et de Strasbourg. Après la réception de la missive britannique, Donald Tusk a formulé des lignes directrices tout à fait claires quant à certaines demandes de Mme May : il est hors de question d'envisager un quelconque accord commercial sans que plusieurs questions politiques majeures soient réglées durant les négociations sur le *Brexit*, en particulier celles de la frontière irlandaise et du statut des citoyens européens. L'Union européenne affiche ainsi explicitement le primat d'objectifs politiques (mais aussi budgétaires avec le solde de tout compte dû par le Royaume-Uni à l'UE) sur la raison économique. L'unité des États membres sur ces problématiques est pour l'instant sans véritables failles. Elle a pu être appréciée lors du vote d'une résolution par le Parlement européen sur les grandes orientations qu'il souhaite voir défendues lors des négociations. Le document s'inscrit dans le droit fil des lignes directrices. La très large majorité de députés qui a adopté le texte témoigne de la difficulté qu'auront les Britanniques à jouer sur les divisions entre les États membres pour faire prévaloir leurs intérêts.

La seconde série de motifs qui soutient un vent d'optimisme pour l'Europe se trouve à Londres. Les précisions (relatives) du livre blanc relatif au *Great Repeal Bill* tendent à contredire ce que suggère l'intitulé même du projet qui est volontairement trompeur pour calmer les ardeurs des *Brexiters*. Affiché comme une loi d'abrogation, le texte posera pourtant le principe du maintien de l'acquis législatif issu de l'Union européenne jusqu'à ce que des lois nationales (dont le *GRB* lui-même) viennent abroger explicitement telle ou telle législation d'origine européenne. En outre, le document de Whitehall accepte que les juridictions nationales continuent de se référer à la jurisprudence de la CJUE sur les actes juridiques d'origine européenne, même « nationalisés » par le *GRB*. À ces éléments modérant l'idée d'un *Brexit* vu comme une rupture brutale avec l'Union, s'ajoute l'évidence juridique suivante : tant que le Royaume-Uni n'est pas parvenu à un accord avec l'UE, il continue d'en faire partie.

De nombreux analystes avaient prévu ce contexte politique et juridique pour remettre en cause la vision simpliste du *Brexit* promue par les populistes. L'argument d'hier est devenu une réalité d'aujourd'hui, amenant une radicalisation du *UKIP* qui estime désormais que le retrait aurait dû se faire unilatéralement sans passer par l'article 50. L'absurdité de cet argument, notamment par rapport à la culture légaliste et internationaliste du Royaume-Uni, est révélatrice d'une crise du parti anti-UE qui ne parvient toujours pas à se remettre de son succès. Il est savoureux de constater que, pour l'heure, les pires ennemis des populistes, ce sont eux-mêmes. D'ailleurs, le caractère fallacieux de leurs arguments commence à alerter les peuples. Le cas néerlandais en est un exemple. Espérons que les Français les suivent dans 15 jours. Mais évitons de pêcher par excès d'optimisme…

Récapitulatif des dernières publications sur le site

☞ L'Observatoire a le plaisir d'accueillir un nouveau contributeur : Mme Emmanuelle Mazuyer, directrice de recherche au CNRS et membre du CERCRID. L'article qu'elle a publié pour l'Observatoire porte sur le *Brexit* et le droit du travail.

☞ L'article « *Brexit*, Année 0 » revient en détail sur les éléments clefs des négociations à venir entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. L'ensemble se veut pédagogique pour garder en tête les enjeux les plus importants et la chronologie des futures discussions.

☞ Envisagée par la Chambre des Lords dans un rapport, nous avions déjà évoqué la situation de Gibraltar qui a donné des sueurs froides aux diplomates ces derniers jours. Si les discussions se sont en partie apaisées, le Rocher reste un enjeu majeur. Le Conseil a, en effet, prévu que l'Espagne et le Royaume-Uni devront s'entendre sur le sort de Gibraltar dans le cadre du *Brexit*. Or le Royaume-Uni s'estime seul maître de l'avenir de ce confetti territorial qu'il a obtenu juridiquement de la couronne espagnole à l'issue de la guerre de succession d'Espagne par le second traité d'Utrecht, en 1713. Rappelons que seule la propriété britannique sur le Rocher est reconnue par l'Espagne, non la souveraineté (art. X du traité).

☞ La question écossaise a encore donné lieu à de vives passes d'armes entre Édimbourg et Londres. Malgré la motion adoptée par le Parlement écossais, l'initiative de Nicola Sturgeon est toujours bloquée par Theresa May, mais aussi indirectement par l'Union européenne puisque la question de savoir si le *Brexit* sera *soft* ou *hard* (déterminante pour l'organisation d'un nouveau référendum d'indépendance) ne sera discutée qu'après l'accord de retrait.

À lire ou à consulter

Nous rappelons que l'Observatoire met à jour de façon constante plusieurs bibliographies sélectives. Les ouvrages sur le *Brexit* se multiplient outre-Manche et sont d'inégale qualité, naturellement. Nous proposons donc à nos lecteurs dans l'onglet « Bibliographie » du site d'être guidé dans ce maquis d'ouvrages. L'onglet permet également de trouver les références d'articles de revues scientifiques et des rapports officiels ou indépendants.

Parmi les sites « amis » répertoriés, nous souhaiterions faire un éclairage rapide sur celui qui est intitulé « *The UK in a Changing Europe* ». Créé par l'*Economic and Social Research Centre* et le *King's College* de Londres, il s'agit sans doute du site britannique le plus productif sur la question du *Brexit*. Les angles juridiques, politiques et économiques sont privilégiés. L'objectif est d'abord didactique et synthétique par des fiches explicatives très accessibles. Le site est complété par une rubrique « médias » fort riche en débats et d'articles de recherche.

Bonne lecture à tous,

Aurélien Antoine

https://brexit.hypotheses.org/
Contact : observatoirebrexit@gmail.com
twitter
@ObsBrexit